

Guide de l'animatrice



Canada

Pour louer ou acheter le vidéo «Pour ne plus avoir peur»,
contacter le service Vidéo et Film de l'Office national du film du
Canada.

ISBN

0-662-98479-1

GUIDE DE L'ANIMATRICE

«POUR NE PLUS AVOIR PEUR»



PRODUIT PAR
LE COMITÉ CANADIEN SUR LA
VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

1993

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS	1
A LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES	2
B LES PUBLICS	3
C NOTES DE L'ANIMATRICE	4
D COMMENT UTILISER CE GUIDE?	6
E DISCUSSION APRÈS LE VISIONNEMENT	9
F LES FORMES DE VIOLENCE	19
G DÉFINITIONS	20
H ÉGALITÉ	24
I PLAN D'ACTION NATIONAL	26
ANNEXE A : LES MYTHES	28
ANNEXE B : D'AUTRES MYTHES ET STÉRÉOTYPES	30
ANNEXE C : DROITS DES FEMMES	31
ANNEXE D : LA TOLÉRANCE ZÉRO	32
NOTES	33
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	34
BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE	35

AVANT-PROPOS

Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, créé en 1991, avait le mandat d'élaborer un Plan d'action national visant à mettre fin à la violence faite aux femmes. En plus de produire son rapport final et un Plan d'action national, le Comité voulait sensibiliser la population au problème de la violence faite aux femmes en présentant une image exacte de la manière dont elle se manifeste dans la société canadienne. Pendant ses consultations, le Comité s'est rendu dans plus de 139 collectivités et a recueilli les témoignages de plus de 4 000 femmes et hommes. C'est pendant ces consultations nationales qu'il a rencontré Anna Maria, Bessie, Emma Jane, Leonie, Lisa et Nicole.

«Pour ne plus avoir peur» est un film consacré à ces femmes. On y présente diverses formes de violence infligée aux femmes et, après l'avoir vu, le public comprendra ce que ces six femmes ont vécu et comment elles ont réussi à survivre. Nous espérons que le film fera comprendre non seulement que la violence faite aux femmes est un problème réel au Canada, mais aussi que c'est bien souvent un problème que l'on pourrait prévenir.

Ce guide de l'animatrice vise à faciliter la discussion et à encourager le public à réfléchir au problème et à analyser ses propres opinions et attitudes. Peut-être pourrons-nous alors toutes et tous contribuer à la recherche de solutions car, sans votre engagement, cette violence risque de ne jamais disparaître.

Nous espérons aussi que la force et le courage d'Anna Maria, Bessie, Emma Jane, Leonie, Lisa et Nicole seront une source d'espoir pour les femmes qui vivent actuellement dans une relation de violence, car elles comprendront alors qu'elles ne sont pas seules et qu'elles pourront un jour vivre autrement.

A - LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

- **UNE FEMME SUR QUATRE EST AGRESSÉE PAR SON CONJOINT OU PAR UNE CONNAISSANCE.** ¹
- **EN MOYENNE, DEUX FEMMES SONT ASSASSINÉES CHAQUE SEMAINE PAR LEUR PARTENAIRE.** ²
- **62 % DES AGRESSIONS RAPPORTÉES CONTRE LES FEMMES SONT COMMISES À LA MAISON.** ³
- **DANS 85 % DES CAS, L'AGRESSION EST COMMISE PAR UN HOMME QUE LA FEMME CONNAISSAIT : CONJOINT, AMI, COLLÈGUE DE TRAVAIL, PARENT OU VOISIN.** ⁴

Chaque jour, au Canada, des femmes sont agressées, battues, insultées, violées, menacées avec une arme, victimes de coups de pied ou de coups de poing, bousculées, dénigrées, humiliées, méprisées, défigurées, torturées et assassinées. De plus, cette violence leur est souvent infligée par ceux auxquels elles ont été encouragées à faire confiance, qu'elles ont appris à respecter, qu'elles aiment. La violence faite aux femmes ne connaît aucune barrière sociale, culturelle, économique, politique ou religieuse, mais il est incontestable qu'elle est conditionnée par ces divers facteurs.

Nous savons que la population canadienne se rend compte que la violence faite aux femmes est un problème réel, et que beaucoup de femmes vivent quotidiennement les conséquences de cette violence. Mais nous savons aussi qu'une bonne partie de la population ne connaît pas vraiment les répercussions profondes que peut avoir la violence, ni la manière dont l'expérience et la peur de la violence influent sur la vie quotidienne de nombreuses femmes. La violence faite aux femmes coûte cher. Ses coûts humains sont incalculables, mais nous savons qu'elle a aussi des coûts financiers. Ces coûts humains et financiers démontrent qu'il est important de s'attaquer au problème de manière urgente et systématique.

Pour nous, tout assassinat d'une femme est **intolérable**. Tout acte de violence est **intolérable**. Toute blessure psychologique infligée à une femme est **intolérable**. Le fait qu'une femme vive constamment dans la frayeur est **intolérable**. Les coûts humains et financiers de la violence sont **intolérables**. Il n'existe cependant aucune solution unique, aucune campagne publicitaire sophistiquée, aucun programme gouvernemental qui puissent mettre fin à eux seuls à la violence faite aux femmes. Pour atteindre cet objectif, il faudra que la population, les gouvernements et les institutions travaillent ensemble. Il faudra que l'on arrive à comprendre que la violence est le résultat de l'inégalité sociale, économique et politique inhérente à la structure de notre société et renforcée par un ensemble d'opinions et de notions qui s'expriment dans une langue et idéologie sexistes, racistes et classistes.

B - LES PUBLICS

Ce film peut être visionné par toutes sortes de groupes et de publics :

- étudiant(e)s
- syndiqué(e)s
- professionnel(le)s
- fonctionnaires
- organismes communautaires
- personnel enseignant
- membres d'associations
- personnel d'entreprises
- groupes de femmes
- organismes à but non lucratif

Le film et le guide peuvent parfaitement être utilisés dans n'importe quel contexte. Le film est relativement court (25 minutes), et le guide a été conçu pour répondre à toutes les situations.

Vous pouvez par exemple l'utiliser dans le cadre d'un programme scolaire portant sur des questions sociales, la dynamique familiale, le droit, la sociologie et la psychologie.

Si vous faites partie d'un groupe professionnel, vous pouvez l'utiliser dans votre programme de perfectionnement ou pour sensibiliser vos collègues, votre employeur ou votre syndicat.

Les collèges et universités peuvent l'utiliser dans tous leurs programmes de cours, allant aussi bien du travail social jusqu'au génie. Ils peuvent aussi s'en servir pour sensibiliser les étudiants et étudiantes et ceux et celles qui se préparent aux professions d'assistance.

On peut l'utiliser aussi dans le cadre des programmes d'aide aux employé(e)s pour les sensibiliser et leur donner l'aide dont ils ont besoin, qu'ils soient victimes de violence ou agresseurs.

Les syndicats peuvent s'en servir pour sensibiliser leurs membres sur leurs droits au travail, notamment le droit à un milieu de travail de qualité, dénué de toute forme de discrimination ou de danger.

Les petites, moyennes ou grandes entreprises peuvent utiliser le film et le guide pour transformer et améliorer leur culture d'entreprise et leur milieu de travail.

On peut aussi les utiliser pendant n'importe quelle session de discussion organisée dans le cadre d'une conférence, d'un colloque ou d'une rencontre communautaire.

La violence faite aux femmes nuit à tout le monde, et nous avons toutes et tous intérêt à ce qu'elle disparaisse.

C - NOTES DE L'ANIMATRICE

I AVANT LE VISIONNEMENT : À QUOI VOUS ATTENDRE ?

Étant donné le caractère très délicat du problème de la violence faite aux femmes, ce film peut susciter toutes sortes d'émotions chez le public. Pour certaines personnes, c'est un problème extrêmement pénible et émotif. À titre d'animatrice, vous devrez vous attendre à de vives réactions comme la colère, le déni, la peur ou la frustration. Certaines personnes risquent de rire de manière déplacée pendant le visionnement ou la discussion parce qu'elles ne savent pas comment interpréter leurs sentiments face à ce problème. D'autres tenteront peut-être de rationaliser les questions soulevées ou de détourner les discussions en énonçant des préjugés comme :

- «Elles sont complètement idiotes de rester avec des hommes comme ça.»
- «Je ne vois pas pourquoi nous devons regarder un film comme ça.»
- «Moi, je ne subis aucune violence!»
- «Je connais aussi des filles/femmes qui infligent de la violence à des garçons/hommes!»
- «Ce genre de chose n'arrive pas dans mon quartier.»
- «Je suis sûr qu'elles exagèrent.»
- «C'est parce qu'elle vit avec un malade.»
- «Comment quelqu'un peut-il fréquenter un malade pareil.»
- «Si c'était moi, je ne supporterais pas, je partirais sur-le-champ.»

Malgré tout, même des réactions aussi peu favorables peuvent susciter des discussions utiles, et on peut parfois précisément s'en servir pour lancer le débat.

II COMMENT VAIS-JE RÉAGIR AU FILM ?

Visionner le film avant le public vous aidera à faire face à vos propres réactions et à vos propres préjugés. Cela vous permettra aussi de mieux évaluer les réactions éventuelles de votre groupe et de préparer la discussion.

III PRÉPARER LE PUBLIC : QUE VAIS-JE LUI DIRE ?

Expliquez franchement au public la nature du film. Précisez qu'il est normal d'avoir certaines réactions et certains sentiments après avoir vu ce film.

Pendant le visionnement, veillez à ce que la salle soit dans la pénombre car cela permettra aux gens de rester concentrés sur le film et de ne pas se sentir exposés ou menacés par son contenu émotif. Un film de ce genre peut susciter un sentiment de vulnérabilité. Or, personne n'aime être surpris en public.

IV APRÈS LE VISIONNEMENT

Laissez le générique se dérouler sans remettre la lumière. Cela donnera au public le temps d'assimiler ses pensées et ses réactions.

V DIVULGATION

Visionner un film consacré à une question telle que la violence faite aux femmes, l'agression sexuelle ou l'inceste peut inciter certaines personnes à révéler qu'elles subissent une situation semblable. Si vous pensez ne pas pouvoir réagir adéquatement à une telle révélation, veillez à vous faire accompagner d'un conseiller ou d'une conseillère. Si le film est présenté dans une école, invitez à la séance la travailleuse sociale ou la psychologue de l'école. Il peut aussi être utile d'inviter une animatrice d'une maison d'hébergement de femmes battues, d'une maison de transition, d'un centre d'aide aux victimes de viol, etc.

Les personnes qui révèlent de telles situations ont besoin du soutien de personnes capables de les écouter et de les croire. Prenez les mesures nécessaires pour qu'elles obtiennent l'aide dont elles ont besoin. Bien souvent, il pourra être utile de les accompagner dans une pièce privée pour les reconforter.

D - COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Les femmes qui s'expriment dans ce film nous apprennent beaucoup de choses sur la manière dont se manifeste la violence et sur ce qui la fait durer. Le film illustre la portée et la complexité du problème, en utilisant :

- i) des témoignages de femmes,
- ii) des séquences fictives,
- iii) des séquences visuelles et des statistiques.

Les témoignages de femmes sont entrecoupés de séquences fictives ou visuelles destinées à présenter les catégories de violence. Des statistiques sont également utilisées pour faire ressortir la réalité de cette violence au Canada.

Pour faciliter la discussion, nous avons reproduit dans ce guide des passages du film qui permettent de mettre l'accent sur certaines caractéristiques et certains faits concernant la violence faite aux femmes. Ces passages proviennent aussi bien des témoignages que des séquences fictives et visuelles, et ils permettront au public de mieux comprendre les paramètres suivants :

- La nature de la violence.
- Les questions d'estime de soi : pourquoi une femme reste-t-elle avec une personne violente ?
- Pourquoi la relation de couple a-t-elle échoué ?
- Comment la femme en est-elle arrivée à quitter le conjoint violent ?
- Pourquoi toutes les femmes du Canada sont-elles en situation de risque ?
- Quels sont les changements à effectuer dans notre société ?

Chaque passage est suivi de deux ou trois questions qui permettront de lancer la discussion. Par exemple :

PASSAGE

«On dirait que la société trouve que c'est normal de brutaliser les femmes et les enfants, que c'est acceptable.»

QUESTIONS

Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

Comment la société tolère-t-elle la violence faite aux femmes ?

Cette violence est-elle tolérée dans votre entourage ?

N'hésitez pas à ajouter des questions ou des exercices qui pourraient stimuler la discussion et la sensibilisation de votre public. Vous trouverez ces passages dans la partie du guide intitulée : Discussion après le visionnement.

I MATÉRIEL/INFORMATION

Bien qu'il n'y ait pas de réponses types à toutes les questions figurant dans ce guide, nous avons inclus certaines données générales sur la violence faite aux femmes ainsi qu'une liste d'ouvrages de référence et de bandes vidéo. Vous trouverez également des graphiques illustrant les caractéristiques de l'agresseur et de la victime, et les facteurs qui font qu'elle se perpétue.

Vous pouvez utiliser le matériel fourni dans ce guide pour produire des acétates que vous projetterez sur un écran ou pour lancer des discussions ou des activités de groupe. Vous pouvez également agrandir ces pages en utilisant la touche d'agrandissement à 127 % ou à 150 % de votre photocopieur.

II REPRODUCTION DU MATÉRIEL

Il est très facile de photocopier les questions et le matériel figurant dans ce guide, comme les tableaux et les graphiques, afin de distribuer des photocopies au groupe pour faciliter les discussions.

III COMBIEN DE TEMPS DURERA LA SÉANCE ?

Le film dure 25 minutes et vous devrez prévoir au moins 30 minutes de discussion. Si vous manquez de temps, vous pourrez utiliser certains passages pour un débat général ou consacrer plusieurs ateliers à des thèmes successifs pendant une période donnée.

IV COMMENT AMENER LES GENS À RÉFLÉCHIR À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET À COMPRENDRE LE PROBLÈME ?

Pour contourner la résistance du public ou pour l'empêcher de rationaliser ou de simplifier le problème de la violence faite aux femmes, amenez-le à envisager le problème d'un point de vue personnel. Autrement dit, demandez aux gens de penser à une personne qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler et qui a fait l'objet de violence, ce qui leur permettra d'engager une discussion franche et fructueuse.

Les passages sont présentés de manière à faire évoluer la discussion du plan émotif au plan rationnel. Si nous voulons changer les attitudes de la population, il est important que les membres du groupe comprennent la dynamique de la violence faite aux femmes. Cela leur donnera en outre la possibilité de réfléchir à leurs propres opinions et valeurs. C'est seulement ainsi que nous pourrons commencer à trouver des solutions concrètes pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

V SUIVI

Il pourrait être utile de présenter une nouvelle fois le film au même groupe, plus tard, pour évaluer les changements d'opinions et d'attitudes. Cela donnera au groupe le temps de discuter de manière plus détaillée de tel ou tel passage du film. Par exemple, vous pourrez utiliser les séquences de départ pour aider les membres du groupe à réfléchir aux diverses formes de violence faite aux femmes et à discuter du comportement et des sentiments de la victime et de l'agresseur, ou des raisons et facteurs qui amènent des femmes à rester avec un partenaire violent.

E - DISCUSSION APRÈS LE VISIONNEMENT

PASSAGE NO 1 EMMA JANE ET LEONIE

«Il n'était jamais, jamais satisfait.»

«J'avais tellement peur que personne ne me croie que je gardais tout pour moi.»

QUESTIONS

1. Les séquences de ce film vous ont-elles fait penser à quelqu'un que vous connaissez et qui a subi de la violence ?
2. Comment pensez-vous que cette personne se sentait ?
3. Avez-vous une idée de ce qu'a pu être sa vie ?
4. Pourquoi certaines femmes ont-elles peur qu'on ne les croie pas ?

PASSAGE NO 2 PASSAGE FICTIF COUPLE

Ben : Tu veux appeler la police ?

Hannah : Oui!

Ben : Écoute. Je ne connais même pas mes voisins. Qu'est-ce que tu veux que je dise à la police? Mais... si on se trompe! Je veux dire, on rentre chez quelqu'un comme ça, puis on les accuse sans même savoir!

Hannah : Écoute... Je sais ce que j'ai entendu... Ça me suffit!

Ben : Ça va faire toute une scène dans le corridor. Mes voisins vont savoir que c'est moi qui a appelé la police. Je veux dire qu'on ne peut pas se mêler des affaires des autres comme ça!

Hannah : Benoît... si c'était moi!

QUESTIONS

1. Pourquoi l'homme a-t-il changé d'avis sur l'idée de téléphoner à la police ?
2. Comment réagiriez-vous si cela arrivait à votre amie, partenaire, épouse, soeur ou fille ?
3. Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur pour elles ?
4. Que feriez-vous dans cette situation ?

PASSAGE NO 3 LISA

«J'ai été agressée physiquement et sexuellement. Il m'a forcée à prendre une position dans laquelle je ne pouvais plus bouger.»

QUESTIONS

1. Pourquoi perpétons-nous le mythe que les femmes handicapées ne sont pas victimes de violence ?
2. Pourquoi les femmes handicapées sont-elles particulièrement vulnérables à la violence ?

PASSAGE NO 4 LEONIE

«J'ai été violée quand j'étais en deuxième année. Il me disait que j'étais «rien qu'une pute». J'ai accepté toute cette violence parce que je croyais que je la méritais.»

QUESTIONS

1. Pourquoi Leonie pensait-elle qu'elle méritait d'être violée ?
2. Qu'est-ce qui fait que les femmes violées ont cette impression ?
3. Pourquoi la société perpétue-t-elle les préjugés sur le viol ?
4. Croyons-nous les femmes quand elles parlent de la violence qu'elles subissent ?

PASSAGE NO 5 DULARI ET BESSIE

«Ma mère m'a dit que c'est normal ... Que tous les hommes sont comme ça! Ton père aussi me frappe.»

«Quand je me suis mariée, c'était pour la vie. Il n'y avait pas de mention de divorce nulle part ... On voulait vivre heureux avec nos enfants ... puis vieillir ensemble.»

QUESTIONS

1. Quelles sont les caractéristiques d'une relation de violence ?
2. Identifiez les signes précurseurs d'une relation de violence .
3. À quels obstacles font face les femmes immigrantes au Canada ?
4. La violence est-elle reliée à la race et à la classe sociale ?
5. La violence est-elle culturelle ?
6. Comment expliquer que 8 femmes autochtones sur 10 sont battues ou agressées ? ⁵

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AUTOCHTONES

Le racisme et les préjugés répandus dans la société canadienne ont contribué à la situation particulière des femmes autochtones, qui ont subi la violence dans les pensionnats et la violence spirituelle de prétendus Anciens.

Les femmes autochtones livrent deux combats :

- i) pour retrouver l'égalité avec les hommes autochtones,
- ii) pour atteindre l'égalité avec les femmes non autochtones.

Voici quelques faits qui vous aideront à comprendre la détresse des femmes autochtones et celle de leurs collectivités.

- Près des deux tiers des femmes autochtones vivant dans des réserves rurales ou isolées subissent les conséquences d'un accès moins facile aux services de santé.
- Les femmes autochtones vivent en moyenne 10 années de moins que les autres Canadiennes, et elles sont beaucoup plus susceptibles de mourir de maladies contagieuses ou d'affections respiratoires.
- Huit femmes autochtones sur dix souffrent de violence et, jusqu'à l'âge de 65 ans, les femmes autochtones sont environ quatre fois plus susceptibles que les autres Canadiennes de mourir d'accident ou de violence.
- Près de 20 % des «accidents» rapportés sont en fait des suicides. Le taux de suicide des femmes autochtones est plus du double de la moyenne nationale, et c'est parmi les femmes autochtones de 15 à 24 ans qu'il est le plus élevé.

Les problèmes d'insalubrité et de surpeuplement des logements ont atteint un niveau critique dans les collectivités autochtones; les problèmes de logement sont considérés comme l'une des principales causes des taux élevés de violence familiale, de maladie et de mort accidentelle dans les collectivités autochtones du Canada.

(Les statistiques proviennent du rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes.)

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES INUIT

Les Inuit du Canada vivent continuellement dans des situations d'oppression. Peu de collectivités canadiennes ont subi des changements aussi brutaux dans leurs conditions de vie. Beaucoup ont été déplacés de leurs collectivités pour être transportés dans des régions isolées. Il y a à peu près 36 000 Inuit au Canada, vivant dans de petites collectivités de l'Arctique canadien, notamment dans les régions côtières du nord du Labrador, dans celles d'Ungava et de la Baie d'Hudson, au nord du Québec, et dans les régions les plus septentrionales des Territoires du Nord-Ouest. Ils vivent de manière très isolée, leurs liens avec le monde extérieur se faisant uniquement par les télécommunications, le transport aérien et le transport par mer pendant les mois d'été.

Les collectivités inuit se caractérisent par un chômage chroniquement élevé et par un coût de la vie excessif. La pénurie de logements, le suicide des jeunes, la violence infligée aux enfants, la violence familiale et l'abus d'intoxicants sont des problèmes de plus en plus répandus, qui détruisent la structure même de ces collectivités.

Les femmes inuit sont confrontées au même phénomène de violence que les autres femmes du Canada. Bien que la plupart des cas de violence faite aux femmes ne soient pas rapportés, les données provenant de la police, des hôpitaux et des services sociaux font ressortir un taux extrêmement élevé de violence envers les femmes et les enfants inuit.

La plupart des femmes battues dans les régions de l'Arctique le sont sous leur propre toit. Il n'existe aucun programme de soutien des victimes ou de traitement des agresseurs dans la plupart des collectivités inuit, bien que le nombre de femmes battues y augmente à un rythme alarmant.

Le caractère inadéquat et insuffisant des interventions policières, conjugué aux préjugés sexistes de l'appareil judiciaire, prive les femmes inuit de soutien et de justice.

Le problème le plus troublant auquel font face les familles inuit est celui du suicide des jeunes, dont le taux est dix fois plus élevé chez les Inuit de 16 à 30 ans que dans n'importe quel autre groupe du Canada. Dans certaines collectivités, le suicide est la première cause de décès.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES IMMIGRANTES

La situation à laquelle font face les femmes immigrantes du Canada doit être envisagée dans un contexte plus général. En effet, ces femmes sont vulnérables non seulement à la violence mais aussi à la discrimination fondée sur la race, la langue, les handicaps physiques et l'ajustement démographique.

La majeure partie des femmes immigrantes qui arrivent au Canada font partie de la catégorie des parents assistés ou de la catégorie familiale. Bien souvent, les femmes immigrantes qui ont été parrainées par leur mari craignent de briser l'entente de parrainage si elles veulent le quitter parce qu'il est violent, et elles craignent aussi que cela ne compromette sérieusement l'aptitude du mari à obtenir la citoyenneté canadienne. Il arrive souvent que le mari les menace de les faire déporter si elles rompent le silence.

Au fond, les maris détiennent un pouvoir quasi absolu sur les conditions d'accès de leur épouse au Canada. Ils peuvent la convaincre qu'elle sera renvoyée dans son pays d'origine et qu'elle perdra l'accès à ses enfants ou la garde de ces derniers si elle ne satisfait pas ses exigences. Bon nombre de femmes placées dans cette situation ne sont pas prêtes à courir le risque de perdre leurs enfants pour garantir leur propre sécurité.

En outre, l'isolement social et les pressions culturelles empêchent les femmes immigrantes de rapporter la violence qui leur est infligée et d'échapper à ce genre de situation. En effet, si elles veulent fuir et demander l'aide de personnes extérieures à leur collectivité culturelle, elles craignent d'être accusées de jeter le discrédit sur toute leur collectivité.

Les possibilités d'emploi des femmes immigrantes ne sont pas très élevées. Jusqu'en 1990, celles de ces femmes qui ne faisaient pas partie de la population active ne pouvaient pas obtenir de formation linguistique avec une allocation de base au même titre que les hommes immigrants. Cela les empêchait d'avoir accès à la population active puisqu'elles ne pouvaient acquérir la compétence linguistique nécessaire (en anglais ou en français) pour obtenir un emploi.

En conséquence, l'absence de services, de compétences linguistiques et d'accès à la formation linguistique, la non-accessibilité à l'emploi et une législation patriarcale en matière d'immigration se conjuguent pour marginaliser les femmes immigrantes et accroître leur vulnérabilité sociale, économique, culturelle et politique, ainsi que leur vulnérabilité à la violence.

PASSAGE NO 6 NICOLE

«Il me disait que je ne savais pas faire à manger ... que je ne savais pas faire le ménage ... et que je ne savais pas élever les enfants».

QUESTIONS

1. Quel est le profil d'un agresseur ?
2. Sauriez-vous reconnaître un agresseur ?
3. Comment se comporte-t-il ?
4. Qu'est-ce qui explique son comportement ?

FACTEURS QUI RENFORCENT LES GESTES DE L'AGRESSEUR

(C'est à partir du comportement de l'agresseur que les risques de violence peuvent être établis.)

LE STÉRÉOTYPE MASCULIN OU LE POUVOIR D'AGRESSER	FACTEURS PERSONNELS QUI AUGMENTENT LE POTENTIEL D'AGRESSION	DISCOURS ET MYTHES QUI RENFORCENT LES ACTES VIOLENTS
<ul style="list-style-type: none">• La virilité passe par des actions agressives.• La domination mâle est liée au pouvoir de soumettre la femme.• Les émotions ne doivent pas être exprimées.• Le rôle premier est d'être un pourvoyeur.• L'homme doit être fort, rationnel, productif.• Les rôles sexuels traditionnels renforcent les comportements violents.• L'intégration du rôle masculin (force, censure des émotions, domination) favorise le recours à la violence pour résoudre les conflits conjugaux.• Les comportements stéréotypés incitent à la coercition.	<ul style="list-style-type: none">• Problème de jalousie excessive.• Problème d'alcoolisme.• Perception rigide du rôle de l'homme et de la femme, exprime peu ses émotions.• Exigence élevée envers sa partenaire.• Manque de confiance en soi et insécurité.• Problème avec la justice, 10% des cas.• Problème dépressif.• Présentation d'une image différente de celle du foyer lorsqu'il évolue dans la société.• Ex-enfant battu ou témoin de violence conjugale.• Des problèmes neurologiques peuvent générer des excès de violence (chez 3% des agresseurs).	<ul style="list-style-type: none">• L'homme est agressif de nature.• Le droit de propriété sur la femme et les enfants, le droit de violer sa partenaire. Ces droits n'existent plus depuis quelques années seulement (modification du Code Civil en 1982).• La violence est due au stress que vivent les hommes.• La violence est socialement sanctionnée par les sentences dérisoires des tribunaux.• La violence envers les femmes est largement utilisée dans la publicité et elle représente une source économique importante, stigmatisant les femmes dans un rôle de dominées.• Norme culturelle implicite justifie la violence.

PASSAGE NO 7 ANNA MARIA

«Elle m'a fait sentir coupable. Elle m'a dit que j'étais méchante, que je n'étais pas bonne femme».

QUESTIONS

1. Pourquoi pense-t-on qu'elle n'est pas une «bonne femme» ?
2. Qu'est-ce qui renforce ces préjugés ?
3. À quoi ressemble une victime/survivante ?

FACTEURS QUI RENFORCENT LA POSITION DE VICTIME

LE STÉRÉOTYPE FÉMININ OU L'INCAPACITÉ APPRISE	FACTEURS PERSONNELS QUI AUGMENTENT LA TOLÉRANCE À LA VIOLENCE	DISCOURS ET MYTHES QUI ENTRETIENNENT LA POSITION DE VICTIME
<ul style="list-style-type: none">• L'oubli.• La responsabilité de la nourriture affective dans la cellule familiale.• La douceur et la passivité.• La censure de la colère.• La faible estime de soi.• L'apprentissage de la non-affirmation.• La croyance qu'une femme ne peut survivre sans la présence d'un homme dans sa vie.	<ul style="list-style-type: none">• Le passé d'enfant battue ou témoin de violence conjugale dans sa famille; la fillette devient alors passive.• L'intégration du stéréotype féminin augmente la tolérance à la violence. Elle a donc appris à se sentir incapable.• La faible estime de soi, le manque de confiance en soi, le repli sur soi augmentent la tolérance à la violence.	<ul style="list-style-type: none">• La femme battue est masochiste, elle a un comportement pathologique.• Elle ne veut pas s'en sortir puisqu'elle retourne avec l'agresseur.• Elle contribue à la violence : elle le provoque.• Elle l'encourage en ne réagissant pas.• Dans un couple, il n'y a pas qu'un responsable.• L'homme est le maître chez lui.
<p>Aucune caractéristique individuelle ne peut justifier la responsabilité de la femme battue dans son vécu de violence. L'intégration du stéréotype féminin de même qu'un vécu de violence dans l'enfance peuvent contribuer à augmenter le seuil de tolérance de la femme maltraitée. De surcroît, les pressions sociales culpabilisent les femmes victimes.</p>		

PASSAGE NO 8 PASSAGE FICTIF 2 : SCÈNE DU GYMNASÉ

Femme de couleur :

«Pourquoi qu'elle n'est pas partie? Pourquoi elle l'a pas laissé?»

Jeune femme :

«Mais ... parce qu'elle avait honte d'en parler ... Elle ne pouvait pas partir! Elle ne pouvait pas partir!»

QUESTIONS

1. Qu'est-ce qui fait qu'une femme quitte une relation de violence ? Quand en arrive-t-elle à penser que trop, c'est trop ?
2. Comment pourriez-vous aider une personne qui est actuellement dans une relation de violence ?
3. Vers qui peut-elle se tourner ?

PASSAGE NO 9 SÉQUENCE VISUELLE : PLAN D'UNE VOITURE DE POLICE

«On a essayé d'avoir de l'aide de partout. Quand on appelait la police. Il n'avait rien fait encore. Il fallait espérer qu'il fasse de quoi! C'est comme ça que c'est arrivé que je suis estropiée pour la vie».

QUESTIONS

1. Ces femmes se sont-elles jamais senties protégées ? Qu'est-ce qui a échoué ?
2. Comment la police réagit-elle quand une femme se plaint de violence ?
3. Des accusations devraient-elles être portées automatiquement ?

PASSAGE NO 10 SÉQUENCE VISUELLE : SCÈNE DU TRIBUNAL

44 % des femmes n'ayant pas rapporté l'agression sexuelle qu'elles avaient subie ont déclaré que c'était parce qu'elles se méfiaient de l'appareil judiciaire. ⁶

QUESTIONS

1. Pourquoi 44 % des femmes ayant participé à une étude ont-elles déclaré qu'elles n'avaient pas rapporté le crime parce qu'elles se méfiaient de l'appareil judiciaire ?
2. Pourquoi l'appareil judiciaire ne parvient-il pas à protéger les femmes ?
3. Qu'est-ce qui aurait pu être différent pour ces femmes ?

PASSAGE NO 11 BESSIE ET LEONIE

«Ce n'était pas facile de sortir. C'était un enfer ... parce qu'il était possessif ... autoritaire ... il était alcoolique ... un moment donné, ça vient jaloux».

«Mon frère a décidé de plaider coupable. Il a eu deux ans. L'autre, contre qui nous avons dû témoigner, a eu deux ans ... Ils n'ont pas passé une année en prison».

QUESTIONS

1. Que serait un traitement adéquat pour un agresseur ?
2. Son comportement peut-il vraiment changer ? Que faudrait-il pour cela ?
3. Est-il utile de présenter le point de vue de la victime pendant le procès ?

PASSAGE NO 12 LEONIE

«On dirait que la société trouve que c'est normal de brutaliser les femmes et les enfants, que c'est acceptable».

QUESTIONS

1. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?
2. Comment la société tolère-t-elle la violence faite aux femmes ?
3. Tolère-t-on la violence dans votre entourage ? Dites comment.
4. Ce problème devrait-il être une priorité ? Pour tous les gouvernements ? Pour toute la population ?

PASSAGE NO 13 EMMA JANE

«Quelques années plus tard, j'ai rencontré un homme de ma communauté. Il m'a dit : Te souviens-tu de la fois que ton mari a essayé de t'noyer dans la réserve. J'ai répondu que je m'en souvenais très bien et je me suis souvenue qu'il avait tout vu. Je lui ai demandé pourquoi il n'avait rien fait. Il m'a regardée avec un drôle d'air. Il s'est bien rendu compte que j'étais fâchée contre lui parce qu'il n'avait pas essayé de m'aider».

QUESTIONS

1. Quand des amis ou des voisins devraient-ils offrir de l'aide ? Comment ?
2. Avez-vous déjà connu cette situation ?
3. Si l'une des femmes présentées dans le film vous demandait de l'aide, que feriez-vous ?
4. Pourquoi est-il dangereux de ne pas réagir ?

PASSAGE NO 14 STATISTIQUES

- Une femme sur deux a été victime de viol ou de tentative de viol. ⁷
- Une femme sur quatre est agressée par un partenaire intime ou par une connaissance. ⁸
- 48 % des Canadiennes et Canadiens disent connaître une femme qui a été victime de violence physique. ⁹
- 55 % des Canadiennes disent avoir peur de marcher seules le soir dans leur quartier. ¹⁰
- 62 % des agressions rapportées contre les femmes sont commises à la maison. ¹¹

QUESTIONS

1. Pourquoi certaines personnes nient-elles que des femmes du Canada subissent de la violence ?
2. Quelles formes de violence y a-t-il dans la société canadienne ?

F - POUVEZ-VOUS INDIQUER D'AUTRES FORMES DE VIOLENCE QUI N'ONT PAS ÉTÉ PRÉSENTÉES DANS CE FILM ?

FORMES DE VIOLENCE

- violence verbale
- violence sexuelle (comprenant inceste, voies de fait)
- violence financière
- violence des sectes
- être témoin de violence
- pornographie
- violence physique
- violence psychologique
- traque
- violence reliée à la procréation
- violence spirituelle
- harcèlement
- abus de confiance

QUELLES SONT LES PERSONNES À RISQUE ?

- les enfants
- les étudiantes
- les femmes des établissements de santé
- les femmes handicapées
- les femmes de couleur
- les employées de maison
- les femmes des régions rurales et isolées
- les minorités de langue officielle
- les jeunes femmes
- les femmes adultes
- les femmes autochtones (Indiennes : inscrites, non inscrites, dans les réserves, en-dehors des réserves, métisses)
- les femmes inuit
- les femmes immigrantes
- les femmes réfugiées
- les femmes âgées
- les lesbiennes

QUI SONT LES AGRESSEURS ?

- le conjoint ou le mari
- un parent
- une connaissance
- un voisin
- un membre de la famille
- un inconnu
- un collègue de travail/pair
- une personne en position de confiance/d'autorité (c.-à-d. employeur, superviseur, gardien, agent de service, enseignant, chef d'organisme bénévole, propriétaire bailleur, etc.)

OÙ SONT COMMISES LES AGRESSIONS ?

- à la maison
- à l'école
- dans les lieux publics (parcs, rues, transport public)
- au travail
- dans la collectivité
- lors d'activités sociales
- dans les établissements (école, hôpital, église, poste de police)

G - DÉFINITIONS

Nous avons inclus dans ce guide certaines définitions pratiques des catégories de violence faite aux femmes, afin de vous aider à mieux en comprendre la nature. Précisons cependant qu'il ne s'agit aucunement de définitions «absolues». Ce qui est important, c'est de comprendre que la violence faite aux femmes n'est pas seulement physique, comme ces définitions vont le montrer. Consultez; "Formes de violence" et "populations" du rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes; vous y trouverez un exposé détaillé des diverses formes de la violence et une analyse attentive des liens qui existent entre toutes les formes de la violence faite aux femmes, d'une part, et leurs origines et conséquences pour les femmes et pour l'ensemble de la société, d'autre part.

• VIOLENCE VERBALE

La violence verbale désigne des remarques désobligeantes sur l'intelligence de la femme, ses aptitudes, ses manières, son apparence, son éducation, son emploi, son revenu, sa façon d'élever les enfants ou de tenir le ménage.

• VIOLENCE PHYSIQUE*

La violence physique correspond aux diverses formes d'agression physique, comprenant les gifles, les coups de pied, les coups de poing, les brûlures, l'étranglement, les coups de couteau, les coups de feu, etc.

• VIOLENCE SEXUELLE*

La violence sexuelle désigne les attouchements ou activités sexuels non désirés ou forcés.

• VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE*

La violence psychologique désigne le contrôle exercé sur une femme en la menaçant, en menaçant les personnes qui lui sont chères ou en menaçant ses biens. Elle peut prendre diverses formes comme le harcèlement, la menace de suicide, les attaques verbales destinées à l'humilier ou à la rendre peu sûre d'elle-même, les critiques incessantes, les accusations injustes, l'isolement de ses amis, ou la participation forcée à des actes dégradants. Les menaces de violence font partie de la définition des voies de fait dans le Code criminel.

* Ces définitions proviennent du Comité interministériel sur la violence familiale, *Protocoles-Femmes Victimes de mauvais traitements*, Nouveau-Brunswick.

• VIOLENCE FINANCIÈRE*

La violence financière consiste pour le partenaire masculin à garder le contrôle des finances familiales, à prendre toutes les décisions de dépense ou d'épargne sans tenir compte de l'autre personne, ce qui la rend complètement tributaire des ressources financières de l'homme pour faire face à ses besoins personnels. Cette forme de violence existe dans toutes les couches socio-économiques.

• TRAQUE/HARCÈLEMENT CRIMINEL

La traque désigne le fait de suivre et de harceler une autre personne délibérément, avec intention criminelle et de manière répétée. Cela peut se faire au moyen d'appels téléphoniques incessants, de l'envoi de lettres et d'appels téléphoniques au travail ou aux amis et à la famille, ou en suivant la personne quand elle se rend au travail ou à la maison, en la provoquant ou en la tourmentant.

• VIOLENCE DES SÈCTES

La violence des sectes désigne diverses formes de violence physique, sexuelle, psychologique ou spirituelle grave, conjuguées à l'utilisation systématique de symboles, de cérémonies et (ou) d'activités collectives ayant une connotation religieuse, magique ou surnaturelle. C'est une forme de violence qui est exercée de manière répétée pendant longtemps dans le but de terroriser la victime pour garantir son silence, son endoctrinement et sa coopération forcée aux activités et croyances antisociales et destructrices de la secte. Il peut y avoir dans ce contexte des actes sexuels sadiques infligés aux enfants, de la torture, de la mutilation et des meurtres dans un contexte rituel et souvent religieux.

• VIOLENCE RELIÉE À LA PROCRÉATION

Il s'agit ici de violence infligée aux femmes à cause de leur capacité procréatrice. Une femme enceinte qui désire garder son enfant peut être sujette à la violence physique, financière et (ou) émotive du père, tout comme une femme qui décide d'avoir un avortement peut être sujette à la violence de la société ou des professionnels de la médecine. En outre, certaines interventions médicales comme la stérilisation, la césarienne et l'épisiotomie sont souvent pratiquées sur des femmes défavorisées sur le plan financier, des femmes de couleur et de femmes handicapées, sans leur consentement éclairé.

• ÊTRE TÉMOIN DE VIOLENCE

Il s'agit ici du cas d'enfants vivant dans un milieu violent et qui subissent de graves traumatismes du fait de leur exposition à la violence.

• VIOLENCE SPIRITUELLE

La violence spirituelle vise à saper ou à briser le système culturel ou la foi religieuse, par le ridicule ou la punition.

• PORNOGRAPHIE

Le mot pornographie est tiré de deux mots grecs : «porne», qui veut dire prostituer, et «graphos», qui veut dire écrire ou dessiner. Littéralement, donc, la pornographie est la représentation des prostituées. Certaines données portent à croire qu'il existe un lien entre la consommation de pornographie et la violence faite aux femmes. La pornographie se caractérise par la domination et par un rapport de forces inégal, des femmes posant dans des attitudes et positions dégradantes dans le seul but d'assouvir le désir sexuel masculin.

• HARCÈLEMENT

Le harcèlement sexuel au travail désigne l'exploitation sexuelle assurée par des moyens économiques et exercée par une ou plusieurs personnes détenant un poste de pouvoir ou d'autorité, ce qui crée un milieu de travail intimidant, hostile ou offensant dans lequel les femmes sont harcelées, contrôlées, abusées, menacées ou agressées. Il peut s'agir de violence verbale, de sous-entendus, remarques, plaisanteries ou commentaires sexuels inopportuns fondés sur l'apparence physique et provoquant malaise, gêne ou humiliation; il peut s'agir aussi de l'exposition publique de matériel pornographique, offensant ou dénigrant, ou d'invitations, de demandes ou d'exigences inopportunes de faveurs sexuelles.

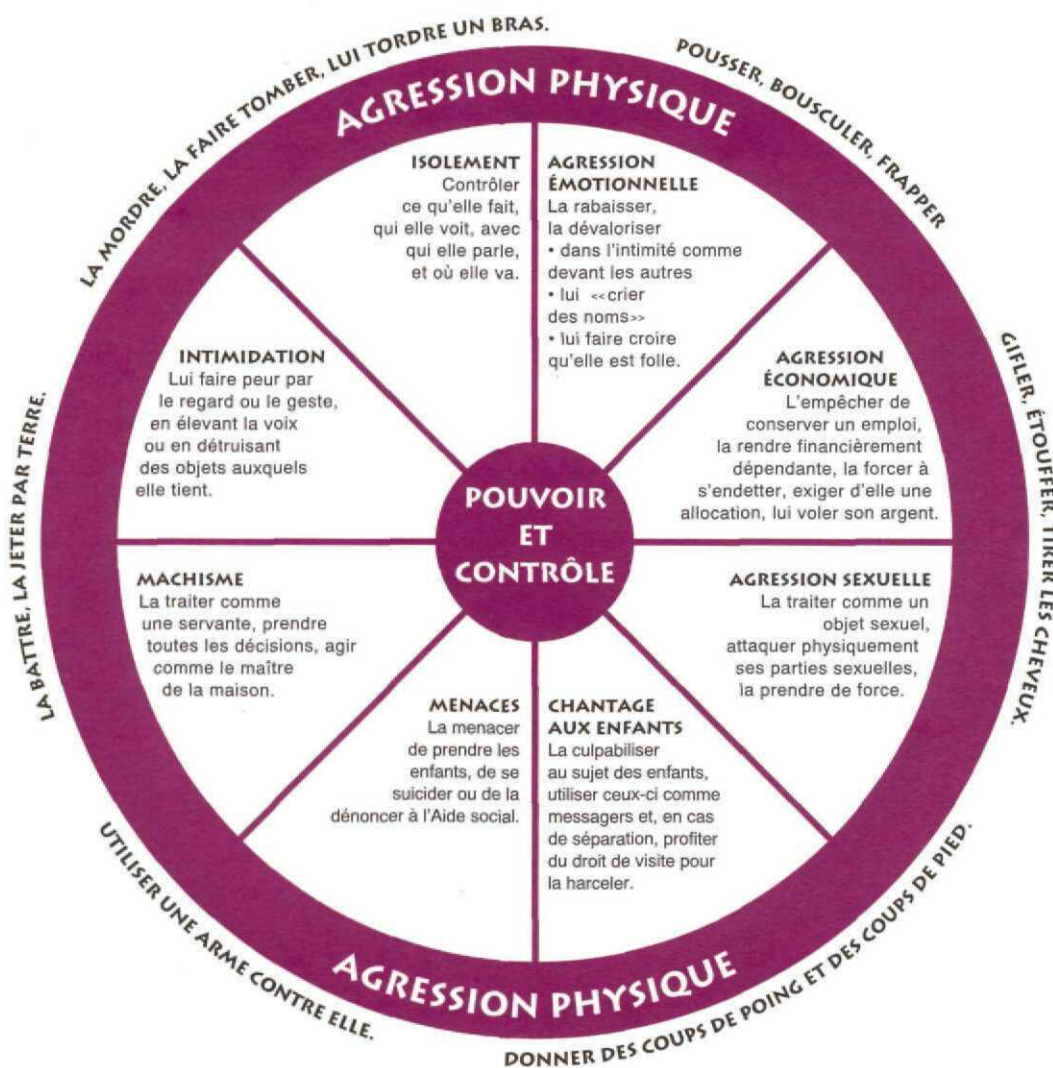
• ABUS DE CONFIANCE

L'abus de confiance est exercé par toute personne qui se trouve dans une relation de confiance avec une victime qui est vulnérable parce qu'elle dépend de l'agresseur pour un appui ou un soutien physique, émotif ou spirituel. Cela peut se passer au travail ou dans un contexte éducatif. L'agresseur peut être un médecin, un membre du clergé, un thérapeute, un enseignant ou n'importe quel autre agent de santé ou de service. L'abus de confiance peut se manifester par la violence physique, émotive, psychologique, financière ou sexuelle.

VIOLENCE ET POUVOIR

La roue ci-dessous constitue une autre grille d'analyse de la violence dans les relations personnelles. Une chose est certaine, c'est que cette violence va généralement en empirant si on ne s'y oppose pas immédiatement, la première fois qu'elle se manifeste. Il se peut que votre partenaire commence par essayer de contrôler vos actes et de vous interdire de voir certaines personnes. Même si vous faites ce qu'il vous demande, il cherchera d'autres moyens d'utiliser son pouvoir, comme dans les exemples présentés ci-dessus. S'il estime ne pas avoir assez de contrôle sur vous, il aura peut-être recours à la violence physique, si ce n'est déjà fait.

LA ROUE DU POUVOIR ET DU CONTRÔLE



Cette roue a été traduite et adaptée par le *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, La violence conjugale... C'EST QUOI AU JUSTE?*, Printemps 1990. La roue a été conçue par *Domestic Abuse Intervention Project*, Duluth, Minnesota 55806.

H - ÉGALITÉ

PASSAGE NO 15 DONNÉES STATISTIQUES SUR LES FEMMES

- **La population canadienne est composée à 52 % de femmes.** ¹²
- **Les femmes qui occupent un emploi à temps plein gagnent en moyenne 70 % du salaire des hommes.** ¹³
- **En 1988, les femmes représentaient 13,2 % de la députation fédérale.** ¹⁴
- **82 % de toutes les familles monoparentales sont dirigées par des femmes. 61 % de ces familles vivent dans la pauvreté.** ¹⁵
- **8,8 % de tous les juges nommés par le gouvernement fédéral sont des femmes.** ¹⁶

Ces statistiques expriment certaines formes d'inégalité, notamment économique, politique, sociale ou culturelle. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les femmes font quotidiennement face à cette inégalité. Hélas, nous n'en prenons parfois conscience qu'en lisant les données du recensement.

QUESTIONS

1. Qu'est-ce que ces statistiques révèlent sur la situation des femmes du Canada ?
2. Pourquoi les femmes ne sont-elles pas égales aux hommes dans la société ?
3. Que veut dire exactement l'égalité ?

PASSAGE NO 16 ÉGALITÉ : DÉFINITIONS

L'égalité est définie ainsi dans le Grand Larousse encyclopédique : Qualité de ce qui est égal; absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits.

Et, dans le Petit Robert : Caractère de ce qui est égal; rapports entre individus égaux.

Dans le document des Stratégies prospectives de Nairobi, l'égalité est définie de cette manière : L'égalité est un but, mais c'est aussi un moyen ; si les individus bénéficient d'un traitement égal en droit et de possibilités égales d'exercer leurs droits et de développer leurs dons et talents latents, ils pourront participer au développement politique, économique, social et culturel de leur pays et bénéficier de ses résultats. Dans le cas des femmes, en particulier, l'égalité signifie l'exercice de droits qui leur ont été refusés à cause d'une discrimination due aux institutions, aux comportements et aux mentalités.

QUESTIONS

1. Considérant ces définitions, comment la société peut-elle favoriser l'égalité des femmes ?
2. Que veut dire « l'exercice » des droits ?
3. Croyez-vous que la violence soit le résultat de l'inégalité des femmes ?
4. L'inégalité est-elle une conséquence de la violence ?
5. Peut-il y avoir égalité dans les relations personnelles ?
6. Peut-on atteindre l'égalité dans les relations sans une transformation de la société ?

ÉGALITÉ

Deux personnes peuvent fort bien avoir une relation fondée sur l'égalité. Voici quelques caractéristiques importantes d'une relation non violente : respect, confiance, soutien, partage des responsabilités, absence de menaces, actions garantissant votre sécurité. Ces caractéristiques sont résumées dans la roue de l'égalité.



Avec cette roue, comment la société peut-elle favoriser l'égalité des femmes ?

La roue d'égalité a été traduite et adaptée par Louis Lacasse et Claude Leblond, Service Poing Final, CLSC de la Haute-Yamaska, avril 1990. La roue a été conçue par *Domestic Abuse Intervention Project*, Duluth, Minnesota 55806.

I - PLAN D'ACTION NATIONAL

Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes estime qu'il y a un lien entre la violence et l'inégalité que connaissent les femmes dans leur vie quotidienne.

Pour bien comprendre la violence faite aux femmes, il importe de l'envisager comme le résultat et la conséquence de l'inégalité sociale, économique et politique inhérente à la structure de notre société et renforcée, par un ensemble d'opinions et de notions qui s'expriment dans une langue et une idéologie sexistes, racistes et classistes.

C'est à partir de cette analyse de la violence que le Comité canadien sur la violence faite aux femmes a décidé d'élaborer un Plan d'action national destiné à mettre fin à cette violence et devant être mis en oeuvre par les gouvernements, les institutions et la population. Les mesures qui y sont recommandées visent à favoriser la sécurité et l'égalité des femmes. Elles aideront les femmes victimes et survivantes de violence en leur garantissant l'accès aux services de soutien dont elles ont besoin pour assurer leur propre sécurité et celle de leurs familles.

Le Comité recommande certaines mesures dans les secteurs clés de la société.

Les **secteurs des services et de l'appareil judiciaire** sont cruciaux pour les femmes car ce sont souvent ceux qui interviennent en premier dans les cas de violence et auxquels s'adressent les femmes pour obtenir protection, réparation et guérison. **L'éducation, les médias et les institutions religieuses** forment les attitudes et les comportements, et ont un rôle à jouer en faveur de l'égalité et de l'élimination de la violence. Le **monde du travail** se caractérise par beaucoup de violence faite aux femmes, et il joue un rôle fondamental pour assurer l'indépendance économique des femmes, laquelle contribue à réduire leur vulnérabilité à la violence. Le **secteur militaire** est dominé par les hommes et les valeurs masculines. L'arrivée des femmes dans maints secteurs professionnels de l'armée est un phénomène récent et il y a encore beaucoup de discrimination et de violence à leur égard. En outre, les conjointes des militaires sont profondément touchées par les politiques de l'armée, ce qui est une source de difficultés en cas de violence. Ces secteurs peuvent être des points de départ pour la mise en oeuvre de la politique de tolérance zéro. (Annexe D)

Vous pouvez consulter le Plan d'action national pour connaître les recommandations et les mécanismes proposés pour mettre fin à la violence.

PASSAGE NO 17 EMMA JANE

Il faut faire quelque chose pour arrêter ça? Il faut faire tout notre possible.

PASSAGE NO 18 DÉCLARATION FINALE

Ce film trace un portrait de la violence dans notre société. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes a créé un Plan d'action national destiné à promouvoir la sécurité des femmes et à favoriser leur égalité. Dans ce plan, le Comité lance un appel à tous les Canadiennes et Canadiens, aux collectivités et aux gouvernements pour garantir que la tolérance zéro de la violence faite aux femmes devienne une réalité. Sans votre engagement, la violence n'arrêtera peut-être jamais.

QUESTIONS

1. Que pouvez-vous faire, individuellement ?
2. Comme étudiant ou étudiante ?
3. Comme membre d'une profession ?
4. Comme membre du personnel enseignant ?
5. Que peuvent faire les gouvernements ?
6. Que peut faire votre syndicat ?
7. Que peuvent faire les entreprises ?
8. Que peut faire votre organisme communautaire ?

ANNEXE A LES MYTHES

MYTHE

La violence faite aux femmes est une réaction à la libération des femmes.

RÉALITÉ

La violence se manifeste dans des familles aussi bien traditionnelles que non traditionnelles. Rien ne permet de penser que la violence soit moins fréquente chez les femmes qui travaillent à la maison, dans une situation de dépendance économique. En outre, la théorie du mouvement de libération des femmes n'explique pas le fait que les femmes aient subi de la violence pendant toute l'histoire de l'humanité et qu'elles aient toujours été en situation de subordination.

MYTHE

Les femmes «n'ont que ce qu'elles méritent». Ce sont elles qui poussent les hommes à la violence.

RÉALITÉ

Il y a du stress et des conflits dans n'importe quelle relation. La violence n'est jamais une solution adéquate aux problèmes. Aucune personne ne mérite d'être battue.

MYTHE

Les femmes battues aiment ça, sinon elles partiraient.

RÉALITÉ

Les femmes restent pour des raisons multiples et complexes. Elles espèrent changer l'homme qu'elles aiment, elles croient aux promesses de la lune de miel. Elles se sentent coupables de briser l'unité familiale, elles ont peur des menaces, elles n'ont pas les ressources sociales ou économiques pour survivre seules et (ou) elles n'ont aucun endroit où aller. La dynamique de l'attachement traumatisant crée un puissant lien émotif avec leur partenaire agresseur.

MYTHE

Ça ne sert à rien d'aider les femmes battues, elles retournent toujours à leur agresseur.

RÉALITÉ

Bon nombre de femmes battues passent par une étape «d'ambivalence» où elles ne savent pas si elles doivent rester ou partir. Les facteurs qui les poussent à partir sont aussi puissants que ceux qui les poussent à rester. Elles partent pour voir si elles peuvent survivre en dehors de leur relation, et elles reviennent pour vérifier si leur relation peut changer. Bien que cela puisse paraître incohérent à quelqu'un de l'extérieur, cette étape permet aux femmes de résoudre leur problème.

MYTHE

Il n'y a que les femmes pauvres qui sont battues.

RÉALITÉ

La violence économique est un problème pernicieux et très répandu qui ne connaît aucune frontière socio-économique, ethnique, culturelle, rurale ou urbaine.

Tableau tiré du Comité interministériel sur la violence familiale, *Protocoles-Femmes victimes de mauvais traitements*, Nouveau-Brunswick. (Traduction)

ANNEXE B

D'AUTRES MYTHES ET STÉRÉOTYPES

- Les femmes enceintes sont à l'abri de la violence.
- Les femmes aiment être agressées, elles y trouvent une stimulation sexuelle.
- C'est meilleur après une agression.
- Accepter de se faire battre, c'est une façon de démontrer son amour.
- Les femmes incitent encore les hommes à la violence en les critiquant parce qu'ils boivent, qu'ils se droguent ou jouent à l'argent, ou qu'ils les trompent.
- Elles n'ont que ce qu'elles méritent.
- C'est l'alcool ou la drogue qui sont la cause de l'agression.
- Ce n'est qu'une dispute qui a mal tourné.
- Frapper sa femme, ce n'est qu'un incident isolé.
- Personne n'oblige la femme battue à rester avec son conjoint.
- Criminaliser l'agression ne mène à rien.
- Le silence de la femme battue est un signe d'assentiment.
- C'est le droit du conjoint de battre sa femme.
- L'agression physique est un acte utile en soi, car cela prévient la violence à son extrême.
- C'est la manifestation de l'agressivité chez l'homme.
- C'est une façon de remettre une femme à sa place, place qu'elle veut quitter suite au mouvement de libération de la femme, au mouvement féministe.
- La victime ne veut pas coopérer parce que cela n'y changera rien.
- Le phénomène des femmes battues n'est un problème ni de nature criminelle ni de nature sociale : ce n'est donc pas grave.
- Il faut qu'elles souffrent pour jouir.
- Les filles faciles sont violées, mais pas les «bonnes filles».
- Les femmes crient au viol sans raison valable.
- Le violeur est un maniaque sexuel.
- L'agresseur n'est qu'un don Juan moderne, un séducteur.
- Le violeur est un inconnu.
- Le violeur est un solitaire.
- Les agresseurs se font toujours «pincer» par la police.
- C'est parce que les femmes font de fausses accusations qu'il y a si peu d'incriminations.
- Il est risqué de condamner un homme d'après le seul témoignage d'une femme.
- Violer, ça ne fait mal à personne. Elle n'était même pas vierge.

Tableau tiré du livre de Ina Motoi, *Guide d'animation pour ateliers contre la violence*, Réseau des femmes du Sud de l'Ontario, Les Editions Française Marois, 1991.

ANNEXE C

DROITS DES FEMMES

J'AI LES DROITS SUIVANTS :

- Le droit de n'être ni agressée ni brutalisée.
- Le droit de ne pas aimer la violence et d'être en colère quand je subis cette violence.
- Le droit de ne pas accepter la violence.
- Le droit à la communication dans le respect et la dignité.
- Le droit à la réciprocité et à ma propre intimité.
- Le droit de décider moi-même de ce qui me convient le mieux.
- Le droit à la sécurité et au bonheur.
- Le droit d'être considérée comme une personne, un être humain.
- Le droit au soutien de la communauté et de la police.
- Le droit à la solidarité entre femmes.
- Le droit de vouloir changer cette situation.
- Le droit de poursuivre en justice le conjoint violent.
- Le droit de ne pas être parfaite.

Tableau tiré du livre de Ina Motoi, *Guide d'animation pour ateliers contre la violence*, Réseau des femmes du Sud de l'Ontario, Les Editions Française Marois, 1991.

ANNEXE D

LA TOLÉRANCE ZÉRO

Les femmes ont le droit à l'égalité et à une vie sans violence, et il incombe à toute personne, à toute collectivité, à tout gouvernement et à toute institution du Canada de veiller au respect de ce droit. C'est par l'adoption et l'application rigoureuse d'une politique de tolérance zéro que ces objectifs pourront être atteints.

L'adoption de la politique de tolérance zéro repose sur un engagement ferme envers le principe voulant qu'aucune forme de violence n'est acceptable et que l'élimination de la violence doit être une priorité absolue. Les personnes responsables de la sécurité publique ont le devoir de prendre les mesures les plus exhaustives et efficaces possible pour prévenir la violence et pour limiter les préjudices causés par la violence.

ÉTAPES À SUIVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO

1. s'engager envers les objectifs connexes d'égalité et d'élimination de la violence, et faire immédiatement la démonstration de leur engagement;
2. créer un comité d'action sur la tolérance zéro chargé de surveiller la mise en oeuvre de la politique;
3. évaluer l'ensemble des politiques, pratiques, programmes et produits en fonction des critères de tolérance zéro afin de déterminer s'ils favorisent la sécurité et l'égalité des femmes;
4. élaborer des mesures concrètes pour résoudre tout problème posé par les activités et produits de l'organisme;
5. attribuer des ressources suffisantes pour la mise en oeuvre de ces mesures; et
6. contrôler et évaluer ces mesures de manière continue.

Vous pouvez consulter le rapport final et le Plan d'action national du Comité canadien sur la violence faite aux femmes pour obtenir des précisions sur la politique de tolérance zéro, sur ses critères et sur les mesures que le Comité recommande de mettre en oeuvre dans les secteurs clés de la société canadienne.

NOTES

1. Projet sur la sécurité des femmes, *Rapport final présenté au Comité canadien sur la violence faite aux femmes*, décembre 1992.
2. Crawford, Maria et Rosemary Gartner, Women We Honor Action Committee, *Women Killing : intimate femicide in Ontario 1974-1990*, avril 1992.
3. Statistique Canada, n° 85-002, vol. 12 n° 21, novembre 1992.
4. Projet sur la sécurité des femmes, *Rapport final présenté au Comité canadien sur la violence faite aux femmes*, décembre 1992.
5. Association des femmes autochtones de l'Ontario, *Breaking Free*, 1989.
6. Solliciteur général du Canada, Bulletin 4, Ottawa : Groupe de recherche et statistique et Groupe des communications, Direction des programmes, Ministère du Solliciteur général, *Les femmes victimes d'actes criminels : Sondage sur la victimisation en milieu urbain*, 1985.
7. Projet sur la sécurité des femmes, *Rapport final présenté au Comité canadien sur la violence faite aux femmes*, décembre 1992.
8. Projet sur la sécurité des femmes, *Rapport final présenté au Comité canadien sur la violence faite aux femmes*, décembre 1992.
9. Rapport du Comité permanent de la Santé et du Bien-être social, des Affaires sociales, du Troisième âge et de la Condition féminine, *La guerre contre les femmes*, juin 1991.
10. Sondage Maclean-CTV, 1993.
11. Statistique Canada, n° 85-002, vol. 12 n° 21, novembre 1992.
12. Statistique Canada, *Age, sexe et état matrimonial*, Publication n° 93-310, Recensement de 1991.
13. Statistique Canada, *Les gains des femmes et des hommes en 1990*, janvier 1990.
14. Compilation par la Section d'appui aux services publics, Direction de l'information et des services techniques, *Femmes élues au Parlement. Elections de 1988*, septembre 1992.
15. Statistique Canada, *Les familles monoparentales au Canada*, n° 89-522, décembre 1992.
16. Centre canadien de la statistique juridique, *Les femmes et l'administration de la justice*, 1991.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Comité interministériel sur la violence familiale, *Protocoles-Femmes victimes de mauvais traitements*, Nouveau-Brunswick.

Larouche, Ginette, *Agir contre la violence*, la pleine lune, Montréal, 1987.

METRAC, Metro Action Committee on Public Violence Against Women, *Women's Safety Audit Guide*, Toronto, 1992.

Motoi, Ina, *Guide d'animation pour ateliers contre la violence*, Réseau des femmes du Sud de l'Ontario, Les Editions Françoise Marois, 1991.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

- Bouchard, C., *Un Québec fou de ses enfants*, Gouvernement de Québec, Québec, 1991.
- Collectif d'intervention auprès des femmes victimes de violence, *Oui, je peux t'aider mais comment ? La violence conjugale ça nous concerne! Guide à l'intention des aidantes naturelles*. Cabano : Collectif d'intervention auprès des femmes victimes de violence, 30 p., 1992.
- Dankwort, Jürgen, *Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention efficace auprès des hommes violents*, *Service social*, 37 (1-2). 86-119, 1988.
- Montecinos, Elizabeth, Femmes immigrantes victimes de violence conjugale et intervention, *Stratégies d'intervention auprès des femmes immigrantes; partager nos expériences et nos connaissances sur les diverses approches en travail social : actes du colloque du Centre des femmes de Montréal*, n° 41-43, Communication; 393, 1990.
- Chénard, L., Cadrin, H. et Loiselle, J., *État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*, Rapport de recherche, Département de santé communautaire, Centre hospitalier régional de Rimouski, 76 p, 1990.
- Lamy, Brigitte, *La violence conjugale dans les petites communautés nord-côtières : un projet d'intervention*, Conseil régional de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Bibliothèque nationale du Québec, Rimouski, 214 p., 1991.
- Larouche, G., *Agir contre la violence*, la pleine lune, Montréal, 549 p., 1987.
- Lavoie, C. et J. Bilodeau, *Protocole d'intervention en matière de violence conjugale*, CLSC de la Basse-Ville, Montréal, 1992.
- Lévesque, Carole, *D'ombre et de lumière : l'Association des femmes autochtones du Québec*, *Nouvelles pratiques sociales*, 3(2), 71-83, 1990.
- Macleod, L., *La femme battue au Canada : un cercle vicieux*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1980.
- Macleod, L., *Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1987.
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, *La sexualité blessée*, Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal, Montréal, 1987.



COMITE CANADIEN
SUR LA VIOLENCE
FAITE AUX FEMMES



CANADIAN PANEL
ON VIOLENCE
AGAINST WOMEN